

Il me semble que ces émissions, outre les autres avantages qui en découlaient, constituaient un excellent moyen de publicité, qu'on met maintenant au rancart. Il sera désormais plus difficile d'accroître nos échanges avec l'Europe et de maintenir les échanges déjà existants. Le Service international de Radio-Canada est forcé de suspendre un service qui existait depuis plus de dix ans, et interrompt complètement ses rapports, sur le plan du travail, avec divers organismes de radio-diffusion sonore en Europe. Et cela à un moment où la nécessité, pour le Canada, d'exporter exige presque l'usage intense de tout moyen disponible de publicité.

On supprime arbitrairement les relations courantes avec les organismes de diffusion des pays membres de l'OTAN, il me semble, tandis qu'on continue de transmettre des émissions brouillées à des auditoires dont on suppose seulement la présence derrière le rideau de fer. Je n'ai rien à redire à cette façon de procéder. Même si nous ne sommes pas en mesure de connaître exactement la nature de la réception de ces émissions et la réaction qu'elles suscitent dans les pays du rideau de fer, il importe, d'après moi, que ce service soit maintenu. J'ai déjà insisté sur ce point.

Mais il y a deux côtés à la médaille, semble-t-il. L'Union soviétique favorise la diffusion d'émissions bien choisies à l'intention des pays scandinaves. Par exemple, on me dit que, tout récemment, l'Union soviétique a institué une série d'émissions, dissimulées très habilement, à l'intention de certains pays scandinaves, notamment la Norvège, la Suède, le Danemark et les Pays-Bas. Ces émissions se poursuivaient depuis des années sous une certaine forme, mais on leur a donné maintenant un nouveau format. Elles sont teintées de propagande bien conçue pour susciter l'intérêt des Scandinaves qui sont friands de nouvelles locales. Cette propagande est dirigée surtout vers ces pays et consiste non pas en nouvelles de portée internationale, mais en nouvelles d'intérêt local pour la Norvège et les autres pays scandinaves, nouvelles qui sont imprégnées d'une propagande extrêmement sinistre. Je suis certain que les services des affaires étrangères de bien des pays suivent ce développement avec attention. A mon avis, un pays comme le Canada, dont le service international a été si grandement apprécié par la Scandinavie et d'autres pays de l'Europe occidentale, devrait réfléchir sérieusement avant d'éliminer son service, alors que l'Union soviétique a intensifié et accéléré ses émissions destinées à la même région européenne.

Les opinions que je formule là-dessus ne tiennent peut-être pas compte de tous les

[L'hon. M. Martin.]

éléments qui entrent en jeu. Je ne puis fonder mon opinion que sur les renseignements qu'on me fournit. J'espère que le ministre examinera directement le problème, ou que la question fera l'objet d'une étude attentive lorsque le comité sera institué et qu'on aura l'occasion d'interroger les administrateurs de la société. Cependant, comme le ministre a fait savoir que la décision relève non de la société mais du ministère des Affaires extérieures, peut-être jugera-t-il opportun de fournir des explications sur cette question avant que la Chambre ait examiné et adopté la motion.

L'hon. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter plutôt brièvement cette question.

Tout d'abord, je voudrais faire savoir que je suis parfaitement d'accord avec le député de Brome-Missisquoi sur ce que nous devons à Radio-Canada et sur l'importance qu'il y a, pour ce comité, d'examiner soigneusement et judicieusement la question. J'ajouterai que le député d'Essex-Est a soulevé un problème qui mérite notre examen le plus sérieux.

Pour le peu qu'il me reste à dire, monsieur l'Orateur, je ne me montrerais pas trop brave, car, si vous le permettez, je citerai un extrait du discours prononcé en juillet dernier par le ministre du Revenu National (M. Nowlan). C'est un si bon discours que j'aimerais l'avoir écrit moi-même. Si je me force un peu, j'arriverai peut-être à m'en convaincre. A propos de la position de la Société, le ministre a dit, comme en témoigne le hansard du 13 juillet 1960, en parlant de ceux qui

...me demandent parfois pourquoi j'ai laissé faire telle chose, ou pourquoi je n'ai pas pris telle décision...

Il décrit de la sorte les fonctions du ministre:

...le ministre n'agit ici que comme porte-parole de Radio-Canada à la Chambre et il n'est pas autorisé du tout à contrôler l'activité de la Société. La loi le veut ainsi. Les statuts le veulent ainsi et c'est une question d'administration publique.

Il continue en disant que, pour nous de ce parti, la chose pourrait être intéressante, parce que c'est M. R. B. Bennett qui a institué la Société. Puis-je ouvrir une parenthèse pour dire que jusqu'ici l'histoire s'est montrée assez méchante pour cet homme éminent à qui nous devons tant de choses utiles, comme par exemple Radio-Canada et la Banque du Canada. Le ministre du Revenu national a fait remarquer que cette raison devrait nous pousser, nous de ce parti, à nous intéresser à Radio-Canada. Je le crois bien. Ensuite, parlant du principe de l'indépendance de Radio-Canada, le ministre continue:

Ce principe a été maintenu, comme l'ont constaté toutes les commissions royales d'enquête qui ont fait des recommandations sur le sujet depuis lors, et